Ligue OCCITANIE Sport-boules

Francis PORTE
Arbitre Fédéral – Formateur F.F.S.B. - 1 chemin de la Crouzette -11120 MIREPEISSET
Tél. : 04 68 46 09 62 -Mob.: 06 61 89 04 06
Email : pspo88@aol.com

28 mars 2019

N° 2

BREVES D'ARBITRAGE

Avril – Mai - Juin

DIFFUSION : MM. Le Président de Ligue et Vice Présidents– Les Conseillers Technique – Les Présidents de C.B.D.- Les Présidents des arbitres départementaux. – Les arbitres.

RAPPEL REGLE DE L'AVANTAGE ART. 35

Tous les *coups irréguliers* sont laissés à la disposition de l'équipe adverse. Cette dernière peut :

a) Accepter la nouvelle situation ainsi créée avec la possibilité ***d'accepter*** ou ***d'annuler*** la **boule irrégulière**
b) Demander ***la remise en place générale*** avec ***l'annulation obligatoire*** **de la boule irrégulière.** Exception : pour le but non annoncé voir Art. 45.2.

RAPPEL DU POINT REGULIER ART. 50

Une boule pointée est régulière lorsqu'elle :

1) Ne se perd pas.
2) Ne s'immobilise pas dans le rectangle central à plus de 2 m de la première ligne.
3) Ne déplace en toutes directions, directement ou indirectement aucun objet de plus de 0,50 m.

Ces trois conditions doivent être remplies simultanément.

Afin de tordre le cou à des croyances locales, la boule qui s'immobilise dans le rectangle central à plus de 2 m de la première ligne n'est pas une boule nulle qui s'enlève automatiquement mais une boule irrégulière et c'est l'adversaire qui décide soit de la laisser soit de l'enlever.

RAPPEL DU TIR REGULIER

Un tir est régulier lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

1) Le point de chute n'est pas à plus de 0,50 m de l'objet annoncé.
2) Le point de chute n'est pas à plus de 0,50 m de l'objet frappé en premier.
3) L'objet frappé en premier n'est pas à plus de 0,50 m de l'objet annoncé. Cette distance est mesurée sur le pourtour des objets en cause.

En conséquence si les trois conditions ci-dessus sont réunies le tir est régulier.

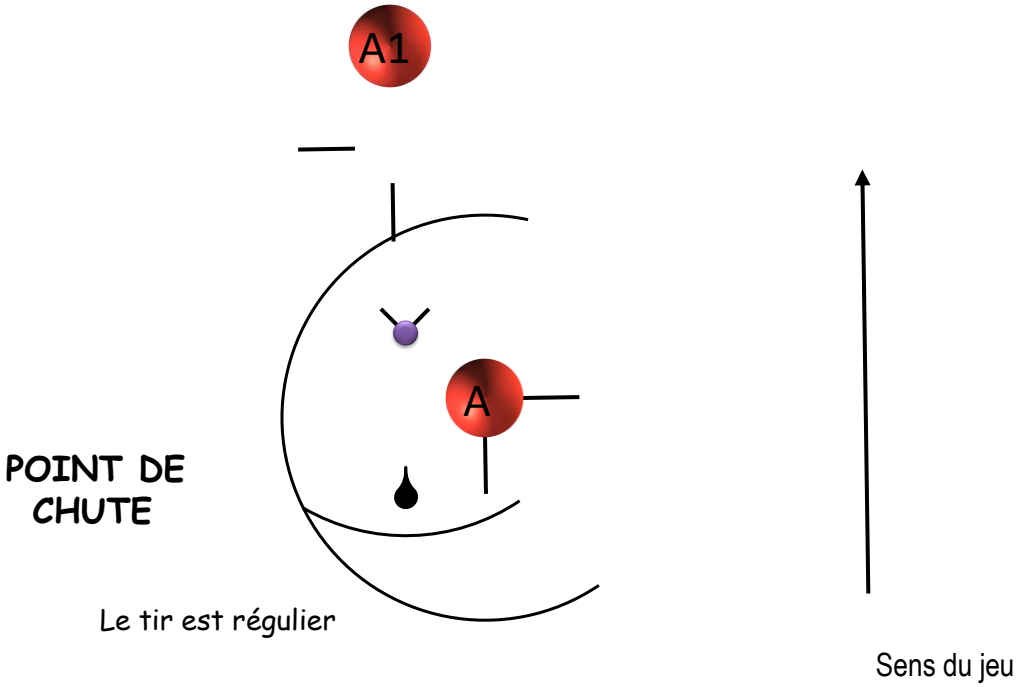

1. Objet annoncé boule A, le but doit être marqué dans le 50 de l'objet annoncé c'est une obligation **ne pas le rayer**

2. Conséquence but frappé régulièrement, il revient à sa place car pas annoncé, mais toutes les boules déplacées ou perdues par la boule de tir ne seront pas remise à leur place.

RAPPEL : stage des arbitres commun à toute l'Occitanie le 31 août 2019.
La convocation vous parviendra avant le début des vacances d'été.

INFO : une circulaire Ligue vous renseignera sur le Tournoi International de BRUGUIERES.

Francis PORTE